

La charte de l'Association :

Tous les membres, de par leur adhésion à l'Association, adhèrent à la charte qui rappelle les valeurs de l'association, les obligations morales, ...

Tous les membres s'engagent à une stricte confidentialité des informations échangées et à ne pas effectuer de démarches commerciales auprès des autres membres de l'Association.

L'adhésion à l'Association :

Les conditions requises pour adhérer à l'Association sont :

- Une expérience professionnelle significative
- Pour les coachs internes : exercer une activité de coaching reconnue
- Pour les promoteurs du coaching : animer une équipe de coaches internes ou mettre en place une politique de coaching ou une activité de coaching interne au sein de l'organisation.

En outre, les points suivants sont essentiels :

- ◆ Respect de l'éthique au regard des codes de déontologie de la profession de coach.
- ◆ Respect des valeurs : le coaching pour accompagner la personne dans son évolution avec un réel souci de l'individu.
- ◆ Capacités à percevoir les spécificités respectives des coaches internes et coaches externes et sa motivation à rester au sein d'une organisation.
- ◆ Les attentes envers In' Coach et les apports personnels envisagés.

Pour les coaches internes

- ◆ Parcours professionnel et cohérence de l'orientation vers le coaching au sein de ce parcours
- ◆ L'autonomie par rapport au pouvoir dans l'organisation-employeur et par rapport à la carrière (évolution et reconnaissance)
- ◆ Types de coaching effectués : pratiques professionnelles en coaching individuel et en coaching collectif (au-delà de l'animation/cohésion d'équipes).
- ◆ Les formations au coaching, initiales et continues, et les autres formations aux ressources humaines.

Pour les promoteurs du coaching

- ◆ Enjeux et objectifs de la politique de coaching interne décidée par l'organisation
- ◆ Son rôle et son implication dans la politique de coaching interne.

En terme de processus, chaque candidat à l'adhésion à In'Coach, présenté par un membre de l'association ou ayant contacté directement l'association, rencontre un ou deux membres du bureau afin de valider sa candidature qui sera examinée par le Bureau de l'association.

A l'issue de l'entretien, est établie une fiche synthétique factuelle indiquant :

- l'expérience professionnelle du candidat en lien avec le coaching
- l'appartenance du candidat à d'autres structures professionnelles.

Le bureau de l'association collecte l'avis des membres ayant reçu les candidats et décide de l'adhésion ou non.

En complément de l'article 5 des statuts, afin de rester ouverte aux évolutions du coaching interne, et pour permettre à des personnes qui désirent mettre en place du coaching interne dans leur entreprise sans pour autant satisfaire l'ensemble des conditions pour l'adhésion, In'Coach accueille des Chrysalides, pour une période d'un an : durant cette période, un parrain est proposé parmi les membres de l'Association. Le parrain est juge des informations de l'Association qu'il pourra fournir à la personne. La personne sera invitée à participer financièrement sous forme de don.

En complément de l'article 7 des statuts, afin de bénéficier du retour d'expérience, du regard externe d'anciens coachs internes, les membres de l'Association qui quittent leur entreprise et qui sont amenés à exercer leur activité en externe, ont la possibilité de prolonger leur adhésion pour une durée d'un an.

Accès au site Internet et utilisation des informations :

Les informations du domaine public du site internet de l'Association sont disponibles et utilisables par tous et dans tous les cadres, notamment en vue de communication. En cas de rédaction par des membres d'In'Coach, les auteurs seront nommés en cas d'utilisation.

Les informations de l'espace « Adhérent » du site internet de l'Association et l'ensemble des documents échangés entre les membres de l'Association sont utilisables par chacun dans le cadre strict de son activité de coaching interne au sein de sa propre entreprise. L'utilisation de documents d'entreprise adhérente, devra en particulier faire l'objet d'une demande d'utilisation auprès du membre adhérent de cette entreprise.